



**Mesure des particules fines sur la commune d'Ainhoa  
par l'association Ainhoa beti  
& l'épineuse question de la déviation**

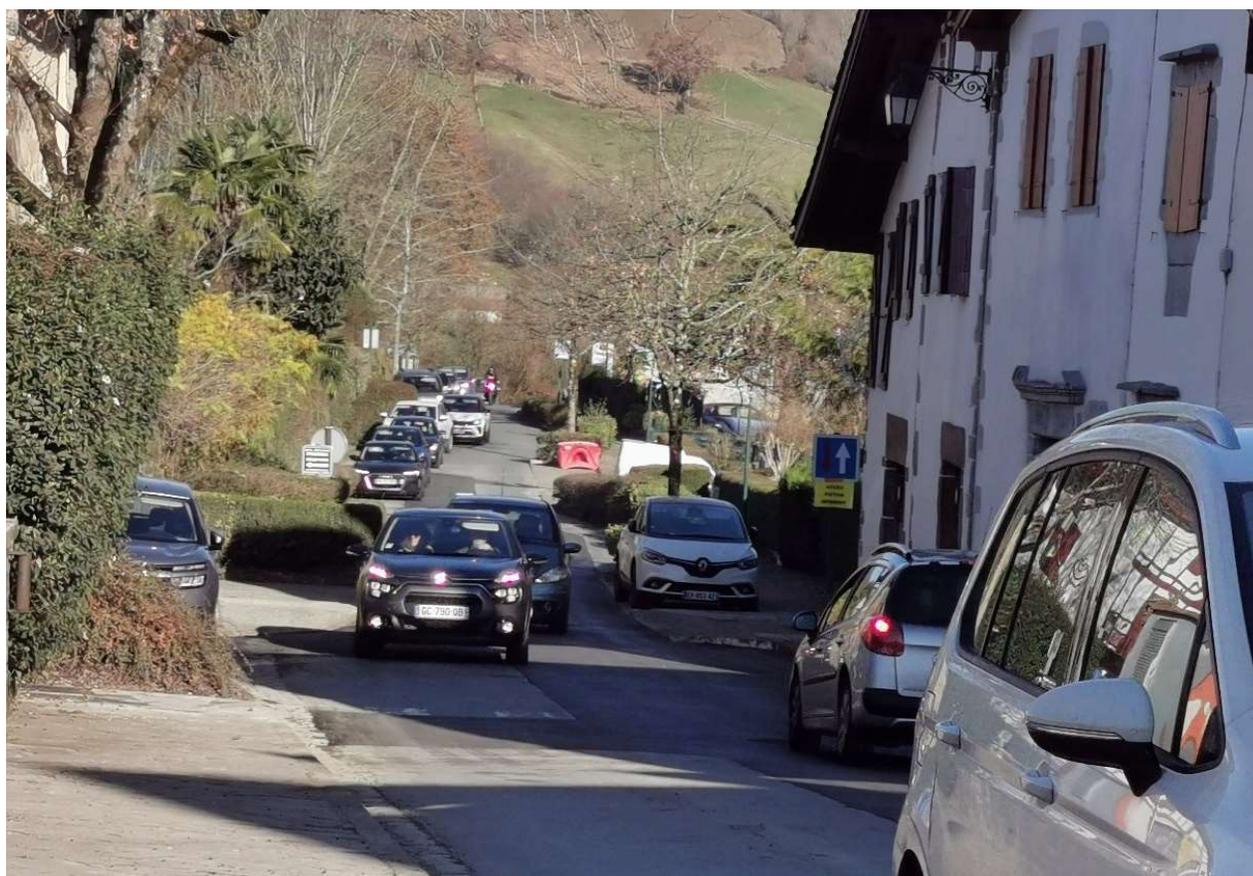


Photo prise par l'association dimanche 19/12/2021

**Dossier de presse**  
**Pour plus de détails contacter l'association**

Le village d'Ainhoa (700 habitants, rural, au pied des montagnes) est traversé quotidiennement par des milliers de véhicules. Partant de ce constat l'association Ainhoa beti s'est créée et réalise des mesures de particules fines. Le village est littéralement asphyxié.

Il en ressort que cette circulation disproportionnée menace la santé des habitants, et qu'il devient urgent de dévier ce flot de véhicules. Le Département veut créer une nouvelle route, de son côté la Mairie veut pérenniser un sens unique.

Une autre solution existe, immédiatement opérationnelle.

---

## Le sujet de la circulation à Ainhoa : 1 voiture toutes les 4,6 secondes

En effet le village est littéralement asphyxié par la circulation incessante des véhicules se rendant dans les ventes de Dantxarinea, de l'autre côté de la frontière.

En 1999 la moyenne journalière de passage était de **2 467** véhicules par jour.

La dernière étude de circulation datant de 2019 fait état de **6 000 à 9 000** véhicules par jour en moyenne toute l'année (les véhicules sont comptés dans les deux sens). Il est probable que le flux ait grimpé avec la hausse des prix des carburants fin 2021.

## 1 voiture toutes les 4,6 secondes\* !

\*en moyenne, sur une amplitude de 10 heures, toute l'année.

Une projection du Département à échéance 2029 (2019 + 10 ans) fait état de **10 500 à 12 600** véhicules par jour.

Chacun peut faire le constat de cette circulation. Aux heures de pointe c'est un flot incessant de véhicules.

## La santé et la sécurité menacées

Habiter dans la rue principale est devenu invivable.

Nous craignons pour notre santé : pollution de l'air, bruit incessant.

Mais également pour notre sécurité : traverser la rue est devenu dangereux, y compris sur les passages cloutés.

Bien sûr le cadre de vie s'en trouve dégradé : jouer au fronton n'est plus agréable, les automobilistes ne respectent pas les priorités, etc.

Les fins de semaine, toute l'année, un flot incessant de véhicules traverse le village.

Mais la circulation est bel est bien disproportionnée toute la semaine et toute l'année, pas seulement les fins de semaine.

La qualité de vie mais aussi la qualité de l'air s'en trouvent très dégradées.

Dans un article du 17/06/2021 du journal Sud Ouest, le maire de la commune dit lui-même que les maisons de la rue principale du village se vident.

## Réglementation et responsabilité

La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) de 1996 reconnaît **le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.**

De plus, selon la Charte de l'Environnement :

**Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (art 1<sup>er</sup>)**

**Toute personne a le droit de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement (art 2)**

Texte adopté par le Parlement réuni en Congrès, le 28 février 2005.

Enfin, **les collectivités territoriales sont tenues de contribuer à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'air. Elles doivent lutter contre la pollution de l'air au titre de leurs pouvoirs de police administrative et spéciale, et peuvent agir en faveur de la qualité de l'air à travers l'exercice de leurs compétences.**

### Les particules fines

La pollution aux particules fines serait responsable à elle seule, de 40 000 décès prématurés en France (Santé Publique France, années étudiées : 2016-2019).

### Les mesures de particules fines réalisées par l'association : des relevés inquiétants

L'association Respire a mis à disposition un capteur de modèle Plantower PMS 7003 mesurant les particules fines PM10 et PM2,5. Celui-ci a été placé dans la rue principale, en face de la mairie et à proximité immédiate de l'école publique.

L'appellation "PM2,5" désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm.

Sensor.community est un réseau de plus de 14 000 détecteurs dans 70 pays, et il est possible de voir la qualité de l'air sur chaque point de mesure à l'adresse : <https://sensor.community/fr/>

### Valeurs recommandées des particules fines

L'association effectue des mesures en continu depuis fin 2021.

Pour les PM2,5, l'OMS fait les recommandations suivantes :

Par ailleurs, l'OMS préconise des seuils de référence pour différents polluants visant à protéger la santé des populations (tableau 2). Ils sont généralement plus contraignants que les seuils réglementaires européens.

| Polluant          | Durée retenue pour le calcul des moyennes | Seuil de référence de 2021 | Commentaire                       |
|-------------------|---|----------------------------|-----------------------------------|
| PM <sub>2,5</sub> | Année                                     | 5 µg/m <sup>3</sup>        | Sur une année civile              |
|                   | 24 h                                      | 15 µg/m <sup>3</sup>       | 3 à 4 jours de dépassement par an |

Source : Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2020 (« Datalab95 ») – Ministère de la transition écologique – octobre 2021.

### Conclusion suite aux mesures sur 8 mois :

Sur la période du 18/12/2021 au 20/09/2022 (excepté le mois de juillet car le boîtier a dû être débranché), soit environ 8 mois, le seuil de 15 µg/m<sup>3</sup> a été dépassé 55 fois alors qu'il ne faudrait pas qu'il soit dépassé plus de 3 à 4 fois dans l'année (22 % des jours l'air que nous respirons dépasse le seuil).

On compte également 9 jours avec des concentrations au dessus de 30 µg/m<sup>3</sup>. Et une mesure maximum à 51 µg/m<sup>3</sup>.

Les mesures ont été faites sur 246 jours, et la mesure moyenne quotidienne de 5 µg/m<sup>3</sup> a été dépassée 165 jours, soit les 2/3 du temps !

Enfin la moyenne sur cette période est de 10,2 µg/m<sup>3</sup>.

Elle devrait être inférieure à 5 µg/m<sup>3</sup> sur l'année. Nous sommes donc deux fois au-dessus du seuil.

Il s'agit de résultats alarmants.

Selon l'association **Respire**, nos mesures sont surprenantes et correspondraient à des mesures en grande agglomération ou en région parisienne. Toujours selon l'association, cela pose le débat de la mise en place d'une déviation ou d'une restriction conséquente du trafic. Pour rappel, d'après **ATMO Nouvelle Aquitaine**, le secteur routier représente 14 % des émissions de particules fines PM<sub>2,5</sub> dans la région.

### Doit-on voir nos vies raccourcies pour que quelques-uns gagnent 2 minutes ?

Nous avons présenté l'association aux élus d'Ainhoa et leur avons indiqué, dès le mois de décembre, réaliser des mesures de particules fines qu'ils peuvent eux-mêmes consulter sur un site internet. Nous leur avons suggéré de faire leurs propres mesures de polluants (Nox...) et de bruit.

Lors de cet entretien nous avons demandé les études de circulation menées par le Département. La commune ne les a pas.

Nous avons donc demandé les études au Département. Sans réponse au bout de plusieurs mois, nous avons dû saisir la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), et avons obtenu la dernière étude. Les mesures de particules fines ont été transmises à la commune en avril dernier.

Nous souhaitons un dialogue constructif et être associé.e.s à tout projet d'aménagement du village.

## Quels projets des pouvoirs publics ?

### L'éternelle déviation du Département

- Un premier renvoi vers l'Ouest en 2012

En 2012 un premier tronçon de déviation a été réalisé pour renvoyer les véhicules vers l'Ouest (0,7 M€).

Depuis, la déviation est bien la route qui prend cette bretelle vers l'Ouest puis la route du barrage (RD305+RD4) sauf que rien n'oblige les usagers à l'emprunter.

Seuls les Poids Lourds ont l'obligation de la prendre (depuis ~ 2006).

Cela signifie que cette route est dimensionnée pour et que son caractère inondable ne fait pas obstacle.

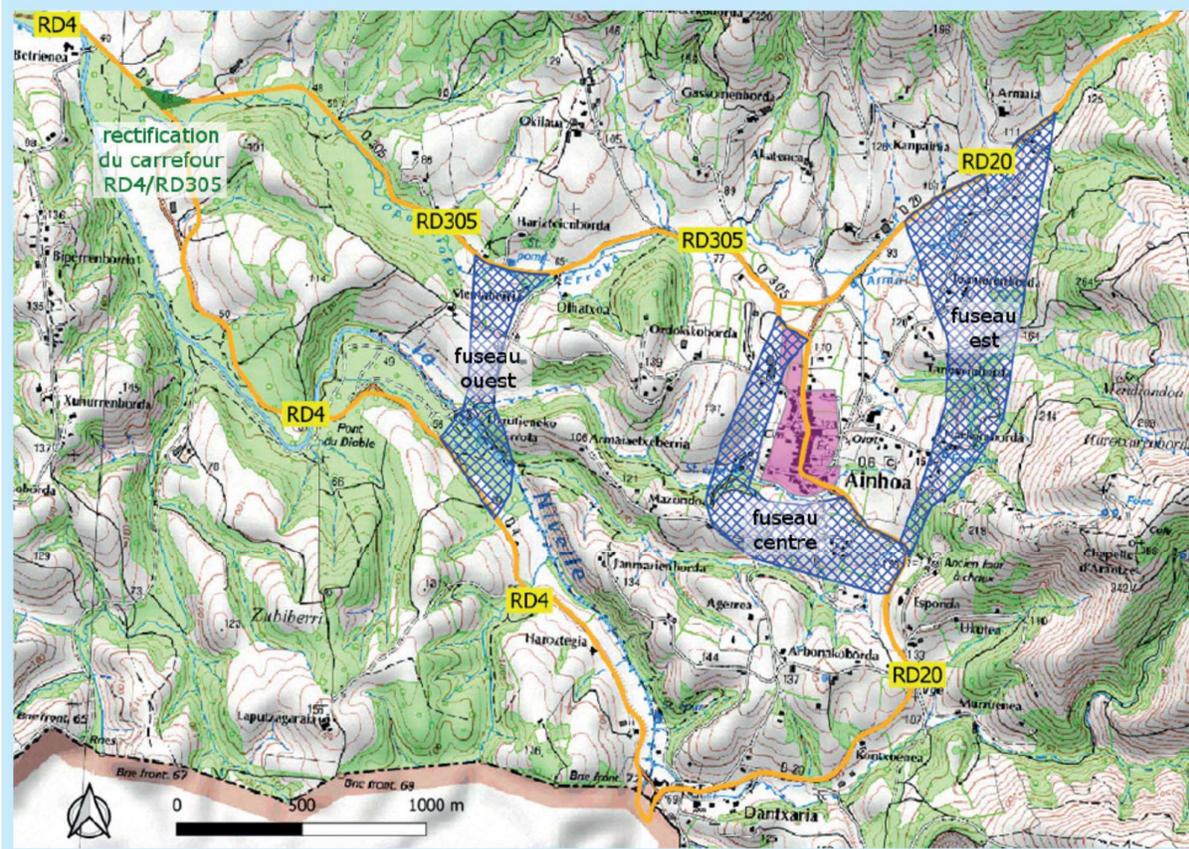
Notons que le barrage a été réalisé en 2009 et que la route faisant office de déviation pour les voitures depuis 2012 était déjà inondable. Ça ne présente pas de frein puisqu'en cas d'inondation les PL peuvent traverser Ainhoa.

Enfin, le nouveau tracé (fuseau Ouest, voir page suivante) passe également par une zone inondable.

- La concertation en 2019

Sans que l'on sache pourquoi, et alors que la déviation entamée en 2012 devait partir vers l'Ouest, une concertation est organisée en septembre-octobre 2019 sur le choix d'un tracé de déviation.

### Déviation d'Ainhoa - 3 fuseaux possibles avec des contextes différents



Trois tracés sont proposés : à l'Est, au Centre et à l'Ouest.

La route censée être la déviation depuis 2012, dite route « du barrage » n'est pas proposée. Nous avons des éléments convergents qui démontrent que la commune de Saint Pée ne veut pas la circulation sur sa commune (éléments à disposition). Le fuseau Ouest est sur Ainhoa, en limite de Saint Pée.

La concertation est orientée puisqu'il est proposé le tracé Ouest et ses avantages sont mis en avant.

Le choix s'est porté sans surprise sur le tracé Ouest. Avec tout de même une faible participation à la concertation : 2 personnes sont pour le centre, 8 veulent utiliser les routes existantes et 17 sont pour le fuseau Ouest.

**Cependant, la construction d'une nouvelle route dans cette zone pose deux questions majeures :**

- son utilité ?
- ses impacts sur l'environnement ?

- Sur la question de son utilité.

Construire une route entre deux routes existantes (RD4 et RD20) ne semble pas indispensable. De plus elle ne serait pas empruntée. Les automobilistes continueraient de traverser Ainhoa.

Chacun peut réaliser l'expérience suivante : mesurer les km et chronométrer le temps mis depuis l'entrée Nord du village à la frontière par la RD 20 (route directe) et par la RD 305 + RD 4 dite « route du barrage ». Nous n'avons gagné que 2mn43 en traversant le bourg, et 3,6 km (derrière un véhicule lent le jour de l'expérience). L'été l'écart se réduit encore avec l'engorgement au village.

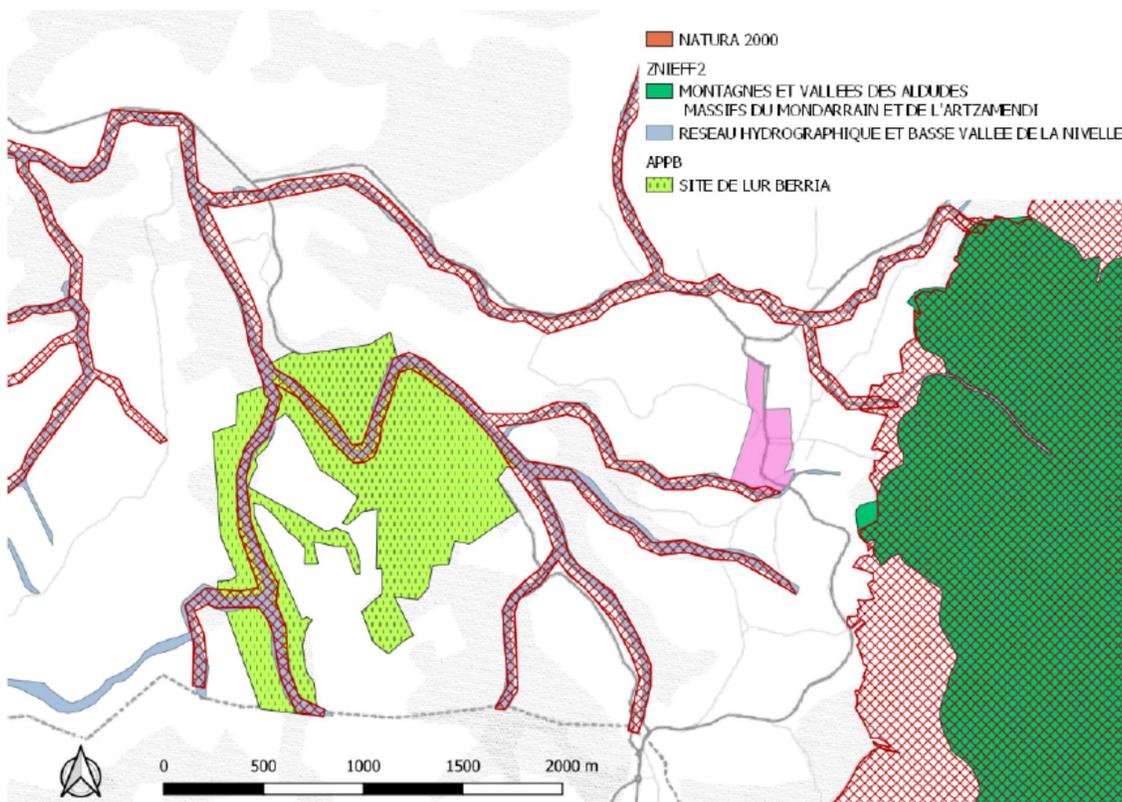
### **Faut-il vraiment construire une nouvelle route pour gagner moins de 2mn43 ??**

Un article du Sud Ouest du 18/06/2021 laisse supposer que la route du barrage, devenue communale et dont le coût d'entretien serait à supporter par la commune de St Pée, pourrait être interdite d'accès aux automobiles. Sont-ce les propos du Maire ou bien une supposition de l'auteur ? Quoi qu'il en soit le risque existe bel et bien de faire une nouvelle route et que l'actuelle soit fermée.

Pour l'association, la nouvelle route à 11 M € est donc totalement inutile.

- Sur la question de ses impacts sur l'environnement.

Le chantier de la nouvelle route devrait traverser des zones Natura 2000, zones ZNIEFF2 et il existe un arrêté préfectoral de 2006 portant protection du biotope du site Lur Berria. Les impacts sur la biodiversité dans son ensemble, les habitats, les milieux humides et remarquables sont à étudier de près.



Contraintes environnementales : figure extraite de l'étude de circulation de 2019.

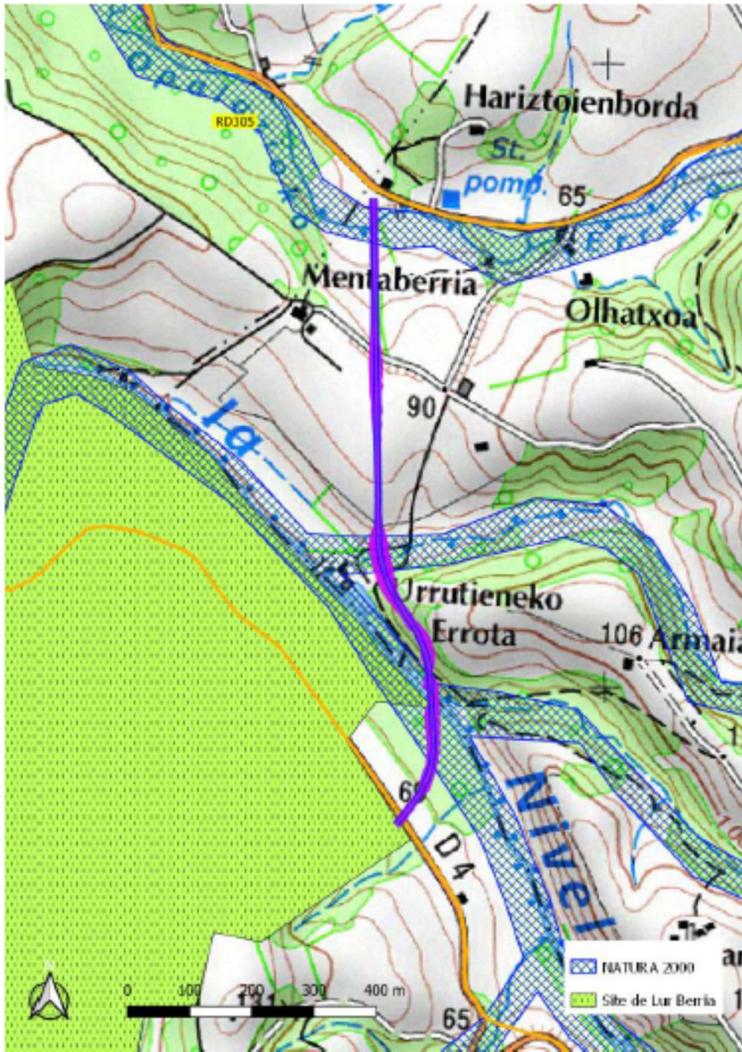


Figure 10 Fuseau ouest : impact sur les zones protégées

Impact sur les zones protégées : figure extraite de l'étude de circulation de 2019.

Concernant la cartographie des zones inondables, plus particulièrement autour de la Nivelle, voir le Plan de Prévention des Risques d'Inondation annexé au Plan Local d'Urbanisme d'Ainhoa.

Les membres de l'association pensent qu'à l'heure où il nous faut préserver les espèces, les habitats et les ressources, la construction d'une nouvelle route qui peut menacer des espèces, qui ne fait pas gagner de temps, qui ne sera pas empruntée et qui aura pour conséquence la fermeture de l'existante est un **projet absurde et délirant.**

### La commune dans l'impasse du sens unique

Bien qu'officiellement favorable à la construction d'une nouvelle route pour la déviation, la Mairie a choisi d'instaurer un sens unique « provisoire » l'été. Et cela dure depuis 12 ans.

Ce sens unique oblige les milliers de véhicules à traverser le parking principal et central du village.

Le Département 64 est au courant et semble ne rien trouver à redire au fait que l'on détourne le flux d'une route départementale chargée en le faisant traverser un parking.

Ce sens unique fait également passer des milliers de véhicules à ras de la maison des associations. Situations particulièrement dangereuses. Une petite fille du village a failli se faire écraser.

La commune souhaite **pérenniser** le sens unique et a eu un premier projet de sens unique en 2018 mais s'est heurté à l'opposition d'une autre association.

Le deuxième projet de la commune : mettre en place un sens unique pérenne au bourg en expropriant un propriétaire de son chemin privé (délibération prise le 1<sup>er</sup> juin 2022).

Selon l'association Ainhoa beti, les nuisances ne seraient pas diminuées, elles seraient multipliées par deux et étalées.

L'association Ainhoa beti ne cautionne pas la pérennisation d'un sens unique, qui de surcroît coupe le village en deux.

Le sens unique ne rendra pas le village à ses habitants.

**En conclusion**, le maire prônait en 2012 la bretelle actuelle qui renvoie vers la route du barrage. A présent il prône une nouvelle route à travers zones humides et terrains agricoles. En limite de St Pée.

Et il met tout en œuvre pour pérenniser un sens unique au bourg.

L'association Ainhoa beti ne souhaite pas l'instauration d'un sens unique, solution inefficace et même néfaste. La crainte est grande de voir cette pérennisation remplacer toute réflexion autour d'une réelle déviation.

### La solution que nous envisageons : le bon sens

Nous pensons que le sens unique n'est pas la solution pour les raisons suivantes : étalement de la nuisance, pollution équivalente de l'air, nuisances sonores, risques d'accidents et d'écrasement, aucune amélioration pour le quartier de Dantxaria, village coupé en deux.

Le cadre de vie serait plus dégradé encore qu'aujourd'hui.

Nous pensons que l'utilisation de la route existante via le barrage est la meilleure alternative (seulement 2 habitations à proximité de la route existante).

C'est la déviation provisoire depuis 2012 (soient 10 ans) et c'est la route obligatoire pour les camions. Si les camions peuvent se croiser, les voitures également.

On nous oppose le fait que la route est inondable. Les jours où, effectivement la route serait inondée, les véhicules pourraient passer par Ainhoa. Cela dit c'est la déviation depuis 10 ans, et c'est la route obligatoire pour les camions ( ! ), le caractère inondable ne gêne pas toujours...

Des aménagements techniques sur Ainhoa doivent obliger les voitures à emprunter la déviation.

Il faut agir pour préserver notre santé et la qualité de vie au village, mais également pour que visiter Ainhoa ou venir y déjeuner au restaurant soit un plaisir. Pour que les Ainhoar se réapproprient leurs lieux de vie tels que la rue, le fronton, le lavoir...

Qu'y a-t-il de plus respectueux des ressources, de plus sobre et de plus durable que l'utilisation d'une route existante ?

## En conclusion : un appel à la préservation de la santé, de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Au nom de la préservation de notre santé, nous demandons aux pouvoirs publics (Préfet, Département, commune d'Ainhoa, commune de St Pée) de mettre en œuvre immédiatement une déviation par la route du barrage.

Au nom de la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, des terres agricoles nous sommons les pouvoirs publics d'abandonner l'idée de faire une nouvelle route et donc de mettre un terme aux études en cours et d'investir 11 M € sur d'autres projets (pour la santé et la biodiversité par exemples).

Notre solution est opérationnelle de suite.

### Contacts presse

Claudine Marticorena, 06 60 51 91 60 (Frantsesez)  
[ainhoabeti.eh@gmail.com](mailto:ainhoabeti.eh@gmail.com) (Euskaraz edo frantsesez)

### Avec le soutien des associations :

*Collectif des  
Associations de  
Défense de l'  
Environnement  
Pays Basque  
Sud des Landes.  
(43 associations)*

